

EXTRAIT DU RE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 juillet à vingt heures le Conseil Municipal de Raville s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

25/06/2024

Présents : BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André – GOBILLOT Matthieu - URBAN Michel - TROSCZYNSKI Céline

Absents excusés : ZIPPEL Florianne, BENOIT Pierre

Nombre de Procuration : ZIPPEL Florianne à BECKER Mélanie, BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu

Secrétaire de séance : CHLOUP SURMELY Marie-Pierre

DCM 024/2024 – Modification affectation du résultat budget général 2024

Le premier adjoint informe le conseil municipal qu'une erreur s'est produite lors du conseil municipal du 10 avril 2024. En effet, l'excédent de fonctionnement devait être de 294 732.19 € et non 257 492.19 €, soit une erreur de 37240.00 €.

Il propose donc au conseil municipal de modifier la délibération présentée le 10 avril 2024 et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	42 591.63 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE :	133 833.55 €
INTEGRATION DES RESULTATS :	-52 577.65 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT :	
excédent (excédent de financement) :	294 732.19 €
AFFECTATION REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 :	123 847.53 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'affectation du résultat de fonctionnement en report de fonctionnement.

Fait à RAVILLE, le 05/07/2024

conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN



La secrétaire de séance
CHLOUP SURMELY
Marie-Pierre

